BULLETIN TRIMESTRIEL
N° 220
4e trimestre 2012
APEMU - 6 Impasse Dubet - 33700 Mérignac

Association des Professeurs d'Education Musicale
www.apemu.fr

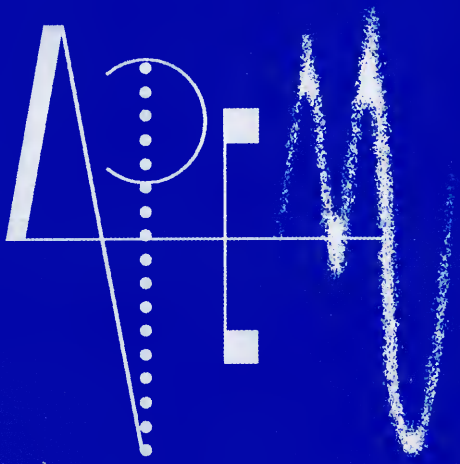

SOMMAIRE

Vie de l'association :
Assemblée générale 2012 :
Rapport moral.....2 à 3
Rapport financier 4
Questions à Vincent Maestracci.....5 à 9
Débat à l'assemblée générale.....10
Conseil d'administration.....11 à 13
Congrès de Besançon.....15

Education musicale :
Vigilance orange sur l'éducation musicale.....28
Lettre ouverte à un ami.....25 à 28

Pédagogie :
Mortuos plango vivos voco.....14
Thème et variations autour de compétences.....16 à 24

Bulletin d'adhésion.....29

RAPPORT MORAL

Chers collègues, bonjour à tous,

L'assemblée générale de 2011 s'est terminée par l'ouverture du 31ème congrès de l'APÉMu qui avait pour thème « improviser autrement ». Encore un congrès passionnant où débats, réflexions, conférences, expériences ont alimenté et favorisé l'évolution de nos pratiques. A travers la bonne tenue de ces congrès l'APÉMu démontre qu'elle est une association vivante et impliquée dans le devenir de l'éducation musicale.

Je voulais vraiment débuter ce rapport moral en remerciant toute l'équipe de Toulouse qui s'est investie pour le bon déroulement de cet évènement.

Notre ministère, encore une fois, malgré nos demandes, ne nous a versé aucune aide pour l'organisation du congrès. De plus, depuis quelques années la subvention que recevait annuellement l'association pour son fonctionnement a aussi été supprimée ! C'est la crise ! Nous fonctionnons sur nos moyens propres ! Permettez-moi d'émettre des inquiétudes pour les congrès à venir car les comptes de l'APÉMu ne sont pas extensibles et ce genre de manifestation, essentielle à la réflexion sur l'éducation musicale et à l'image de notre association a un coût ! Rassurez-vous le prochain congrès est bien programmé. Il aura lieu à Besançon du 19 au 21 octobre 2013 et s'intitulera « Gérer le collectif et la diversité », tout un programme !

Lors du congrès de Nancy, nous avions eu une présentation de l'EAS (Europe association for music in school). Depuis, l'APÉMu a répondu présente à leurs congrès et je remercie vivement les collègues membres de l'APÉMu qui nous représentent. Cette année, c'était à La Haye. Il est important pour notre association de siéger au niveau européen mais aussi dans les instances qui font référence à l'éducation artistique et culturelle et qui se tiennent sur notre territoire tels que les assises Canopéa ! Chacun est concerné et pas seulement les membres du CA ou du bureau.

Le mois de janvier 2012 a vu paraitre au B.O. un texte sur le développement des pratiques orchestrales à l'école et au collège. Je m'étonnais de cet intérêt soudain pour les pratiques collectives au sein de nos établissements ! Je m'interroge toujours autant car les besoins financiers matériels et horaires sont tout autres pour l'implantation d'un orchestre avec instrumentarium en milieu scolaire que pour faire vivre une chorale. 65% des collèges ont une chorale avec des disparités territoriales.

Cet enseignement continue à bénéficier d'un statut précaire qui le fragilise alors qu'il est le moins couteux au niveau de la mise en place de pratiques collectives et le plus universel : la voix est un instrument que chaque élève possède et peut utiliser dans ce cadre.

Nous avons pourtant vu un B.O. sur la pratique chorale en septembre 2011 mais, malheureusement, on joue encore sur les mots. Rien n'est clairement affirmé, une reconnaissance partielle certes, mais il faut encore se battre localement pour faire vivre cette activité qui reste une variable d'ajustement dans les DGH des établissements scolaires. Une chorale dans chaque collège avec les heures dans la DGH pour la faire fonctionner, voilà un objectif simple, clair, réaliste pour lequel je continuerai à me battre ! Et que dire du lycée où les pratiques collectives sont confidentielles car l'enseignement de la musique n'y est pas représenté !

Le premier bulletin de l'année 2012 était consacré en grande partie aux lycées et à différents témoignages sur la mise en place de l'enseignement d'exploration « arts du son ». On constate que cet enseignement est très peu proposé aux lycéens et, quand il l'est, il n'est pas contingenté ! De plus, il ne débouche pas sur une véritable orientation musicale en première en rapport avec les arts du son mais concourt davantage, d'après de nombreux témoignages, à la fragilisation des options lourdes « musique » dans les filières littéraires.

Beaucoup ont été supprimées après des départs à la retraite, devenant à leur tour des variables d'ajustement lorsqu'il faut rendre des heures au niveau des rectorats. Les options facultatives aussi sont en danger comme le soulignait l'édito de « La lettre du musicien » qui réclamait « la nécessité de conserver l'enseignement de la musique dans l'éducation nationale » en donnant des exemples de fermeture d'option musique au lycée. La plupart des candidats au baccalauréat préparent l'option par leurs propres moyens. Où est la notion d'équité, d'égalité, si chère à nos politiques ? L'APÉMu doit continuer à dénoncer cet état de fait ; Il n'y a pas à être résigné !

Ce n'est qu'une véritable volonté politique qui peut permettre de voir notre situation évoluer. C'est dans ce sens, qu'après les élections présidentielles, l'APÉMu a envoyé une lettre à Monsieur

Vincent Peillon demandant une audience pour évoquer ces sujets assez préoccupants pour nous tous ! Une lettre type aux députés a également été envoyée par plusieurs collègues.

J'ai été reçue en septembre au ministère par Marianne Debrunoff et Yannick Téne. J'ai pu évoquer la situation encore fragile des chorales, ils ont reconnu que cette activité était très profitable pour les élèves et devait être développée. Je n'ai pas manqué de leur faire remarquer que l'implantation des chorales était inéquitable sur le territoire de la république et très variable quant à la rémunération des heures pour les professeurs d'éducation musicale concernés !

Quant aux lycées, ils sont restés très évasifs me disant qu'il y avait trop d'options proposées aux lycéens et que certaines n'avaient pas des effectifs réalistes pour espérer continuer à exister ! Nous étions en plein débat sur la refondation de l'école et grande a été ma surprise d'être questionnée sur l'annualisation des heures au collège et sur le bien fondé de la matière « histoire de l'art » et son enseignement au collège. J'ai bien sûr répondu et défendu l'éducation musicale en tant que telle, une matière où la pratique, le produire conserve toute sa place tout en restant au service du percevoir, et avec un enseignement qui se construit sur la durée, car il s'agit bien d'**éducation** musicale.

Lors de cet entretien j'ai pu réaliser combien il est important de faire vivre une association telle que la nôtre ! Le ministère s'adresse à des interlocuteurs précis et, à travers l'APÉMu, ce sont tous les professeurs de musique que je cherche à représenter et à défendre mais aussi nos élèves car ce sont les premiers concernés par la disparition de notre discipline à certains niveaux ou endroits ! Il faut réfléchir à des moyens de sensibiliser un maximum de professeurs pour qu'ils adhèrent à notre association et cela est de la responsabilité de chacun d'entre nous, peut-être ne sommes nous pas assez visibles, assez communiquant ?

J'ai été agréablement surprise du nombre de réponses à notre enquête sur le métier d'enseignant : plus de 1000 réponses, cela veut dire que beaucoup se sont mobilisés et je les en remercie. L'APÉMu avait déjà lancé une grande consultation, il y a 13 ans, pour mesurer la situation des enseignants d'éducation musicale. Cette enquête avait déjà porté atteinte aux images d'Epinal qui nous portent préjudice. Cette nouvelle enquête enterre définitivement tous ces commentaires erronés sur notre enseignement. L'enquête est une réussite et chaque collègue a pu s'exprimer de manière assez fouillée et sans complexe.

Cette enquête présente une image plutôt positive de notre métier et une évolution significative dans nos pratiques qui démentent toutes les images véhiculées par les médias ! Je remercie tous ceux qui ont participé au dépouillement, analysé et mis en forme les résultats. Une enquête d'une telle envergure ne peut que conforter la crédibilité d'une association telle que l'APÉMu. Alors, pourquoi si peu d'adhérents alors que nous avons eu autant de réponses ? Cette question doit nous interpeller tous !

Cette enquête révèle que le professeur d'éducation musicale est une personne impliquée, motivée, engagée et qui se sent bien dans la relation avec ses élèves malgré la difficulté de la tâche. Les professeurs vont plutôt bien, alors pourquoi si peu de vocations chez les étudiants ? La réforme du master n'explique pas tout, la courbe des inscrits au concours a commencé à diminuer bien avant la réforme. Certes, il y avait eu une baisse des postes. Or, si les étudiants sont de moins en moins nombreux à se présenter au concours, c'est la survie de l'éducation musicale qui est en danger !

Quelle image ont-ils de notre métier ? Il nous incombe à tous de communiquer sur cette enquête auprès des étudiants, des parents d'élèves et des élus et pourquoi pas auprès des médias ainsi qu'auprès nos collègues du ministère de la culture en diffusant des données précises sur la réalité de notre métier. Cassons les codes une bonne fois pour toutes.

Je finirai ce rapport en souhaitant un repos mérité à Renata Harbulot qui nous quitte après des années de secrétariat dynamique et sérieux au sein de l'association. Merci encore Renata pour ton engagement. Je voudrais aussi remercier Pascale Goday Ramos qui a accepté, au pied levé, de s'occuper avec Martine de la trésorerie de l'APÉMu qui a connu quelques soucis cette année ainsi que saluer le dynamisme d'Anne Claire Scébalt qui met toute son énergie pour que notre bulletin paraisse dans les temps. Merci encore à vous tous et bonne Assemblée Générale 2012.

La présidente
Yolande Barbier-Cérésuéla

Votants : 25 présents + 33 pouvoirs :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

RAPPORT FINANCIER

BUDGET du 21/10/2011 au 27/10/2012			
RECETTES		**DEPENSES**	
Bordereau repas	2800	Gardiennage congrès	663,3
mécénat	300	LM Print Congrès	868,3
remboursement CDT	3080	Musiciens + Fanfare	3600
		Frais Musiciens	1328
Adhesions	10401	Defraiement musiciens	346,76
Intérêts Livret A	372,92	Restauration	1959,38
Actes de congrès	50	Urssaf + retraite compl	1089,84
		Location Théâtre	200
		Trop perçu CDT	300
		Encart Education Musicale	179,4
		MAIF	355,86
		LM Print revue	6610,9
		Defraiement	2837,45
		Abonnement	200
		Frais de tenue de compte	7,8
		Frais secretariat / poste	1371,79
		Logement enquête	604,8
		Frais opposition	12,8
		Nom domaine	14,35
		Parution enquête Beauschêne édition	382,72
	17003,92		**22933,45**
	-5929,53		

Le bilan financier présenté par Pascale Goday fait apparaitre un déficit sur le résultat de l'année 2012. L'APÉMu par ses fonds propres a assumé le budget du congrès ainsi que ses dépenses habituelles. Seules les adhésions et le mécénat privé ont été des ressources financières. Nous déplorons encore une fois l'absence de subventions pour l'organisation du congrès comme pour le fonctionnement de l'association de la part de notre ministère comme des autres instances étatiques concernées par nos actions.

Suite à des dysfonctionnements de gestion, la trésorerie a rencontré d'importantes difficultés qui ont occasionné des déconvenues pour nos adhérents. Nous nous en excusons. Aujourd'hui tout est rentré dans l'ordre.

Votants : 25 présents + 33 pouvoirs :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS A VINCENT MAESTRACCI
IGEN EDUCATION MUSICALE

V.M : *Le calendrier politique actuel est chargé : après une période de consultation sur la refondation de l'école (depuis début juillet jusqu'au 9 octobre) suivra une période de négociation avec les syndicats sur les grandes orientations de la loi d'orientation à venir comme notamment les rythmes scolaires. La loi d'orientation posera de grands principes qui devront être formalisés et précisés par des décrets d'application, des circulaires et un ensemble réglementaire qui va mobiliser l'ensemble de l'Education Nationale pendant plusieurs mois.*

Durant la phase de consultation, j'ai animé un atelier sur le renforcement de l'éducation artistique, culturelle et scientifique. De nombreuses pistes et réflexions ont été évoquées et proposées. Mais l'enseignement de la musique, l'éducation musicale ne constitue qu'un petit volet de l'éducation culturelle.

Il semble tout d'abord de mieux définir le concept même d'éducation artistique et culturelle car, par essence, toute éducation est culturelle ! ET incontestablement, l'éducation culturelle couvre le champ de l'éducation artistique, de l'éducation scientifique, ou encore de l'éducation au numérique, et la liste n'est pas close…

Rappelons que :

1. l'éducation culturelle est due à tous les élèves,

2. elle ne peut que se construire, pour tous, au départ des enseignements, le plus tôt possible, dans l'objectif d'une démocratisation culturelle véritablement effective,

3. elle ne peut que profiter d'un principe de coresponsabilité entre l'État et les collectivités territoriales (cf. les projets chorals, pour nous) dès lors que le rôle premier est fondateur de l'Ecole – l'Etat – est clairement reconnu.

Ces trois principes, pour être idéalement mis en œuvre, devraient entraîner les conséquences suivantes :

Revoir la présence de l'éducation culturelle dans le socle commun :

Sa présence actuelle au sein du pilier de la «culture humaniste» l'inclut comme un élément en apesanteur, dégagé de tout le reste, non référé aux valeurs qui fondent l'école : quel est justement son sens par rapport à la vie sociale, à la vie citoyenne, à l'identité d'un pays et à sa culture ?

Doit-on penser le socle comme la juxtaposition de domaines, avec la culture humaniste d'un côté, la culture scientifique de l'autre, puis des compétences sociales et civiques elles-mêmes séparées de l'esprit d'initiative?

Reconsidérer les programmes disciplinaires :

Développer l'éducation culturelle ce serait aussi, comme l'indique les éléments de cadrage qui ont permis de lancer la consultation estivale, «mettre les enseignements en culture» : partant du constat que le seul vecteur de démocratisation effective est celui de l'enseignement, il doit, au cœur de son action, garantir l'éducation culturelle des élèves.

Dans la plupart des disciplines, il serait certainement profitable que, au cœur de l'action d'enseignement défini par les programmes, les enseignants soient davantage incités à construire des projets en lien avec des partenaires de l'Ecole. On observe encore bien trop souvent comme des « bulles d'actions culturelles » qui sont plus ou moins détachées des enseignements. Le rôle structurant des enseignements doit être affirmé pour que l'éducation culturelle sorte du flou qui est encore trop souvent le sien.

Revoir la place de l'État dans la mise en œuvre de l'action culturelle sur le terrain :

Depuis plus de 30 ans, le pouvoir se décentralise (les collectivités territoriales) et se déconcentre (les académies, les départements, les EPLE). Pourtant, dans le domaine de l'action culturelle, non ministère fonctionne encore de manière très centralisée à coup de réglementations descendantes. Or, acteurs de terrain (des professeurs aux recteurs en passant par toute la hiérarchie intermédiaire) n'y trouve pas toujours ce qu'ils attendent pour pouvoir tenir compte des nombreuses spécificités dont la prise en compte contribue pourtant à la qualité de l'action éducative. Dans le domaine de l'éducation culturelle, la centrale ministérielle pense des dispositifs généraux (ateliers, classes à PAC, collèges au cinéma, CHAM, etc.) qui s'avèrent tous

originaux sur le terrain (les CHAM en particulier) parce que les élèves, les partenaires et les projets de formation sont à chaque fois différents! Le cas des projets «orchestre à l'école» est caractéristique : les collectivités territoriales prennent l'initiative de créer des dispositifs de toute pièce qui n'entrent pas dans les cases des textes nationaux. Ainsi, lorsque l'État fait une enquête sur les actions de terrain, les rectorats ne font remonter que ce qui rentre dans les cases et passent sous silence un grand nombre d'actions éducatives effectives et efficientes !

L'État doit prendre en charge d'importantes responsabilités :

1. *définir, en lien avec ses partenaires ministériels et les collectivités, les grands objectifs de l'action publique ;*
2. *garantir l'équité territoriale ;*
3. *assurer une évaluation qualitative nationale ;*

Sur le premier point, une fois les objectifs définis, il faut sans doute davantage laisser les acteurs de terrain construire les dispositifs les plus appropriés au contexte local, sans entraver leurs modes d'action et leur créativité.

Mais une longue tradition centralisatrice ne se bouscule pas comme ça ! Il faudra du temps et de l'énergie pour changer ce fonctionnement ; on assiste en tout cas à une tension qui s'accroit entre les acteurs décentralisés autonomes et l'État, lequel donne parfois l'impression de courir derrière une dynamique qui lui échappe et de prendre difficilement la mesure des mouvements en marche.

Or, la question de la culture et des arts se situe aux avant-postes de cette évolution du système et a un rôle à jouer pour indiquer la voie à suivre pour une nouvelle mise en œuvre des actions éducatives.

Constat majeur :
Il y a un déficit de définition des objectifs poursuivis par l'éducation culturelle dans son volet artistique et scientifique. Pour y remédie sans doute pourrions-nous réfléchir une dialectique entre 3 champs de contenus et 3 champs de compétences :

SAVOIRS	*FAIRE* *Domaine scientifique : recherche, expérimentation* *domaine artistique : interprétation, création.*
PRATIQUES	*ÉPROUVER* *Emotion & sensibilité.*
RENCONTRES *des œuvres, des artistes, des professionnels de la culture, des lieux (apprendre à utiliser son environnement culturel, prendre la mesure de tous les outils de culture de son environnement)*	*RÉFLÉCHIR* *Questionnement, problématisation, esprit critique*

QUESTIONS

V.M : *Concernant l'éducation musicale maintenant, je souhaiterais répondre à quelques inquiétudes par rapport aux idées vagues qui circulent :*

- *L'annualisation des horaires ; on en parle souvent depuis 20 ans, c'est une question discutée de nouveau aujourd'hui. Je reste particulièrement réservé à son égard.*
- *Le bilan de l'HDA mis en œuvre depuis 2008 est pour le moins contrasté ; on peut en conséquence penser que cette ambition sera reconsidérée dans ses objectifs et formes.*
- *la question de la pédagogie redevient aujourd'hui une préoccupation première, ce qui entraîne des conséquences sur les formations initiale et continue ;*
- *Les CHAM jouent un rôle incontestable dans le paysage ; mais ce dispositif d'enseignement partenarial ne peut être le seul pour garantir que tous les talents, toutes les motivations seront accompagnées vers un parcours de formation instrumentale au long cours dans les établissements ad hoc.*
- *Les chorales scolaires ont été explicitement soutenues par la DGESCO ces dernières années. La chorale est un vecteur de réussite pour chaque élève mais contribue aussi à l'apaisement du climat scolaire ;*

c'est un excellent vecteur d'éducation démocratique permettant l'accès du plus grand nombre, dans un cadre collectif et solidaire, à une pratique artistique ambitieuse.

Yolande B. : Pourquoi la chorale alors reste-t-elle une variable d'ajustement ? Pourquoi toujours pas d'arrêté pour institutionnaliser les heures de pratique chorale ?

V.M : *Je ne décide, ni ne paie, je ne fais que conseiller et j'insiste sur ce point depuis 10 ans... L'état des fonds publics étant ce qu'il est, il est délicat d'insister sur ce point en ce moment.*
Et avant d'installer des orchestres à l'école, il faudrait certainement se soucier de renforcer la place et la légitimité de ce vecteur de réussite et d'éducation des élèves.

Hélène H-T. : Pourrait-on inscrire dans un arrêté l'idée qu'il faut refuser d'intégrer la chorale à l'accompagnement éducatif ? Comment faire vivre un projet choral ambitieux dans le cadre de l'accompagnement éducatif alors qu'il ne fonctionne que de la mi-octobre à la mi-mai et que l'enveloppe des heures diminue d'année en année ?

V.M : *Les chefs d'établissement ont essayé de tirer tous les leviers qui se présentaient : HTS plutôt que HSE (coût moindre !), HSE et HSA ne sont pas des solutions satisfaisantes... cf. le titre de «certifié d'éducation musicale et de chant choral» dont une partie est oubliée dans le statut horaire. Les textes récents – dont l'arrête programme de 2008 - mettent en relief un enseignement complémentaire de chant choral... Mais la seule possibilité de gagner sur ce terrain serait d'éclaircir le statut et les services horaires des enseignants.*

Y.B : à propos de l'HiDA, est-ce qu'un nouveau texte de cadrage est prévu ? Puisque la mise en œuvre est très disparate selon les académies et les établissements ; certains collègues sont même victimes de pression pour coller de manière absurde aux textes ou pour faire en sorte de gonfler les résultats...

V.M : *Je l'ai dit précédemment, le bilan depuis 2008 doit être nuancé. JE ne vois comment cet « enseignement » ne pourrait pas être interrogé sur le fond et la forme dans les mois qui viennent.*

L'épreuve du DNB est un cache-misère d'une réalité souvent peu satisfaisante. L'HDA nouvelle n'existe pas au lycée ; l'école n'a pas vraiment les moyens pour la mettre en œuvre convenablement ; et la réalité du collège nous montre que cet enseignement concerne principalement les 4e et surtout les 3e !

Cette épreuve mobilise beaucoup les énergies - pour de bonnes causes aussi, puisqu'elle entretient une réflexion intéressante - mais faute d'outils plus réalistes pour inscrire ce travail dans le quotidien d'un parcours de formation suivi par un élève, elle construit peu, à quelques exceptions près, une sensibilité aux arts et à la culture de nos élèves !

Le texte de 2008 est un arrêté généreux mais qui s'avère faiblement opérationnel. C'est un peu comme si toutes les disciplines pouvaient y trouver ce qu'elles attendaient a priori. Le ministère l'avait bien anticipé qui publia ce texte con comme un programme mais comme un arrête d'organisation.

Malgré tout, il y a des acquis incontestables : l'HDA a amené d'autres disciplines à réfléchir d'une façon nouvelle au lien qu'entretiennent leurs champs de savoir avec la création artistique, qu'elle soit patrimoniale ou contemporaine.

Quel que soit l'avenir de l'HDA, il nous faudra travailler sur la base de cette sensibilité nouvelle qui traverse aujourd'hui les enseignements, sur des espaces de convergence entre les disciplines à des niveaux plus modestes, réalistes et surtout opérationnels (cf. TPE, IDD, travaux croisés, parcours diversifiés).

Le DNB va certainement être réinterrogé dès lors que le socle commun évoluera lui aussi.

Y.B : quelle est la pérennité pour l'enseignement musical au lycée ? Avec cette option d'exploration « arts du son » qui a l'air de vivre comme une bulle en seconde et qui s'évapore ensuite, avec les options facultatives qui sont effectivement considérées comme de plus en plus facultatives par les chefs d'établissement, avec le fait que seule l'option Arts du son soit dérogatoire et non l'option facultative en seconde...
Quid des conséquences sur le recrutement en fac de musicologie?

V.M : *la réforme du lycée ne sera pas immédiatement réformée. Mais des ajustements techniques de diverses natures peuvent bien entendu intervenir sans attendre. Les enseignements artistiques dans la diversité de leurs formes sont bien entendu concernés. La réalité du terrain offre des disparités et des défaillances nombreuses :*

Sur les politiques d'affectation en seconde, tous les cas de figure se présentent selon les académie, ce qui pose notamment des problèmes d'équité dans l'accès à l'offre de formation sans parler de la fragilisation des flux d'élèves dans ses voies de formation, notamment en série L.

Un des objectifs poursuivi par cette évolution de l'enseignement en seconde en deux offres (les enseignements d'exploration et facultatif) était de renforcer la série L, or il ne semble pas être atteint. On peut du reste s'étonner du contraste persistant entre la richesse des pratiques musicales des jeunes et leur peu d'intérêt pour les offres de formations musicales au lycée...

Il existe une ambiguïté sur les termes : « musique » et « arts du son » ; même si pour nous, l'acception « arts du son » affiche une filiation évidente avec la musique, de la même manière «patrimoines» s'apparente avec l'histoire des arts. Par contre, si l'on considère le domaine des « arts visuels », recouvre le cinéma et les arts plastiques au lycée. De même pour les arts du spectacle qui couvre danse et théâtre. Or, dans de nombreux lycées, les enseignements d'exploration « arts visuels » sont complétés dans leur titre même par des orientations « cinéma », « arts visuels », idem pour les arts du spectacle « danse » et « théâtre »...

Si l'on aborde maintenant le cœur de ces enseignements artistiques en seconde, on découvre également de grandes disparités : l'hybridation entre enseignement facultatif et enseignements d'exploration est courante.

Un autre problème se pose : comment justifier que l'on « explore » en seconde des domaines enseignés obligatoirement au collège ? Si l'idée d'exploration est intéressante, elle doit se jouer différemment selon qu'elle prend la suite d'un enseignement obligatoire ou bien qu'elle intervient sur un champ vierge de tout parcours éducatif.

Tout cela peut sans doute fonctionner lorsque le professeur, en connaissance de cause, s'en est emparé... Au lycée, les professeurs doivent mobiliser les mêmes intelligences que les enseignants de collège, en tenant compte des multiples contraintes imposées par l'établissement, qui fait certains choix de politique éducative concernant le cycle terminal. Autrement dit, en accueillant des élèves de seconde, l'enseignant devrait pouvoir proposer un enseignement qui soit cohérent avec l'offre de formation du cycle terminal, dans son lycée ou dans son réseau de lycées (quoique ces réseaux restent largement à construire...). Chaque établissement a sans doute là une marge d'autonomie à investir si on lui en donne les moyens ; pour l'enseignant existe un cadre curriculaire (les programmes) à partir duquel il dispose d'une certaine liberté, pour ensuite construire un projet, qui soit en mesure d'accueillir un public divers et qui soit bien orienté vers la réalité effective de l'offre de formation en cycle terminal.

Depuis la réforme, au titre des enseignements d'exploration, on constate 42% d'augmentation d'élèves qui ont suivi une option artistique en seconde. Mais cet indicateur ne résiste pas à l'étude des flux d'entrée en 1e ; or, en L comme en fac, le chiffre stagne, s'effrite voire s'effondre... Et comme les enseignements facultatifs ne sont pas des marqueurs de la réforme, ils deviennent une variable de gestion des moyens disponibles dans certains lycées...

Autre constat : quand l'enseignement d'exploration n'est pas dérogatoire, des élèves s'inscrivent en « arts du son/musique » par curiosité mais sans projet pour la suite ! L'enseignement dispensé peut-il permettre d'en construire un ? Sans doute parfois... Mais en revanche, d'autres profils avec des projets construits et motivés et qui pourraient trouver dans l'enseignement musical un moteur pour la réussite de leurs études au lycée ne peuvent y accéder faute de possibilités de dérogation à la carte scolaire.

L'idéal serait que chaque établissement soit en capacité d'offrir des parcours dans les domaines artistiques sur trois ans : pour la musique, qu'il s'agisse du parcours TMD, L ou facultatif, mais qu'il y ait cohérence, suivi et évaluation de la réussite des élèves ! La route sera longue pour y parvenir ; dans tous les cas, la situation actuelle n'est pas celle-ci.

Y.B : l'assèchement du vivier de candidats pour le CAPES est un problème.
Quand on interroge les étudiants de licence pour savoir qui, à ce stade, serait intéressé par le métier d'enseignant, très peu se sentent concernés.
Que faire ? Proposer plus d'échanges entre les universités et le terrain ?

V.M : *Tout d'abord, il faut relativiser le lien de cause à effet entre les difficultés de recrutement en série L au lycée et celles qui touchent les départements musique et musicologie des universités. Celles-ci accueillent de nombreux étudiants venant d'autres séries générales voire technologiques.*

À partir de 2005/06 (soit avant la réforme de la masterisation), les effectifs de candidats aux

concours de professeurs (toutes matières confondues) ont commencé à baisser. A partir de 2008, la chute s'est accélérée.

Quelques facteurs qui sans doute se cumulent et peuvent expliquer cette situation : le niveau de rémunération avec un diplôme à Bac +5 ; des représentations inappropriées du métier d'enseignant ; des parcours d'entrée dans la vie adulte et professionnelle manifestement moins linéaires qu'ils ne l'étaient jusqu'à présent ; l'image de l'enseignant dans la société contemporaine hélas pas très valorisée et donc valorisante ; un paysage des formations supérieures notamment universitaires qui s'est considérablement enrichi et diversifié depuis 15 ans, encourageant les étudiants à expérimenter plusieurs perspectives avant d'en choisir une.

Face à ces difficultés, il ne faut cesser de répéter que le MEN recrute, et recrute massivement, notamment des professeurs d'éducation musicale.

Il est absolument nécessaire, dès l'année de L3, d'apporter aux étudiants l'information authentique sur les réalités du métier d'enseignant de telle sorte qu'ils disposent de l'information nécessaire et lucide pour mûrir un projet professionnel, faire un choix éclairé dans cette perspective.

Le texte de nos programmes de collège est une sorte de «curricula», qui pose des objectifs et des principes mais qui suppose que chaque professeur s'en empare pour construire une pédagogie et une progression dans les acquisitions. Ainsi y a-t-il de de nombreuses « éducations musicales » qui dépendent étroitement des personnalités qui les font vivre mais qui sont toutes tendues vers les mêmes objectifs : éduquer à la perception et à la production musicale. Il est alors essentiel que les universitaires soient conscients de cette perspective professionnelle lorsqu'ils forment des étudiants.

Par ailleurs, et pour remédier à la précarité statutaire de nombreux professeurs, un concours réservé pour les contractuels (attestant de 4 ans de contractualisation) et vacataires sera organisé dès cette année.

Remarque d'Hélène H-T : qu'ils lisent le résultat de l'enquête APÉMu : ils découvriront des facettes du métier qu'ils ignorent !

V.M : Pour recruter les 60 000 profs promis par le gouvernement sur les quatre années à venir, il s'agit de mettre en œuvre des collaborations nouvelles entre acteurs de l'enseignement scolaire et professeurs de l'enseignement supérieur. Stages, séminaires où pourraient se succéder des témoignages de professeurs en réussite, rencontre avec des chefs d'établissement, des responsables de la vie scolaire, autant de réalités qui font une vie de professeur aujourd'hui et pour lesquelles il faut accompagner les étudiants afin qu'ils mesurent mieux la pace de l'enseignant dans le système éducatif aujourd'hui.

Nous entrons aujourd'hui dans une période de transition visant la réinstauration d'une formation professionnelle qui avait disparu.

La décision est prise quant à l'ouverture d'écoles supérieures du professorat et de l'éducation qui prendront la suite des IUFM. Il est précisé que ces écoles feront davantage appel aux acteurs de terrain.

CAPES interne et agrégation ne bougent pas, mais le CAPES externe se produira en deux sessions :

- *2013/ 1 (équivalent session 2012).*
- *2013/ 2 ouvert aux étudiants de M1 avec des épreuves d'admissibilité à partir du 17 juin 2013 avec les mêmes épreuves écrites mais l'admission n'intervenant qu'en juin 2014. Les admissibles de 2013/2 se verront proposer un contrat en responsabilité d'enseignement sur un service de 6h, payées sans doute mi-temps.*

Propos relus et corrigés par l'auteur.

ASSEMBLEE GENERALE
Samedi 27 octobre

Renouvellement du Conseil d'Administration

Six membres sont sortants (Yolande Barbier, Catherine Baudy, Martine Bertier-Wolfrom, Marie-Françoise Quinet, Anne-Claire Scebalt, Hélène Wagner) et une personne démissionne (Renata Harbulot).

Sept nouveaux membres sont élus : Yolande Barbier, Marie-Françoise Quinet, Anne-Claire Scebalt, Hélène Wagner, Pascale Goday-Ramos, Sigrid Mayer, Mathilde Auger (pour deux ans seulement, en remplacement de Renata Harbulot)

Décisions prises en Assemblée Générale

1. Statuts

Il sera demandé au Conseil d'Administration d'apporter des modifications aux statuts de l'Association afin de les mettre à jour.

2. Communication

Il apparaît nécessaire de communiquer mieux et autrement afin d'augmenter le nombre d'adhésions.

- L'organisation du bulletin par thématique est maintenue, quitte à s'adapter à l'actualité.

- Le coût de l'adhésion reste une question. Est-il un frein ? Patrice Latour entame les démarches pour obtenir le droit au crédit d'impôts.

- L'APÉMu se doit de continuer à réagir à l'actualité de notre discipline, à travers un travail de fond (comme pour les chorales, le lycée...).

- Mise en place d'une signature électronique commune à tous les délégués.
- Le "mailing" à destination des délégués et des adhérents va être utilisé plus souvent afin de donner des nouvelles régulièrement des actions menées.
Quatre listes de diffusion sont mises en place : bureau, CA, délégués, adhérents. Nicolas Martello est gestionnaire des listes. La suggestion de créer une liste commune CA-délégués n'est pas retenue.
- Mise en place du paiement en ligne (Paypal ou banque) afin de simplifier les procédures d'adhésion, en particulier pour les académies n'ayant pas de délégués. Les frais occasionnés devraient être compensés par les adhésions supplémentaires.

3. Les actions locales

- L'utilisation plus régulière de la liste de diffusion "délégués" doit absolument être mise en place pour impliquer chacun dans les débats ou actions.

- Les délégations académiques peuvent organiser des moments de rencontre avec des artistes (mini-stages). Un tarif différent est alors demandé aux participants selon s'ils sont

adhérents ou non à l'APÉMu. L'APÉMu garde un droit de regard sur les actions qui seraient subventionnées, lesquelles actions, compte tenu des finances actuelles, ne peuvent être subventionnées qu'en partie, les participants payant les frais de stage restants.

19h : clôture de l'AG

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Dimanche 28 octobre

Présents : Maïté Adam-Ouret, Mathilde Auger, Yolande Barbier, Isabelle Bougault, Anne-Françoise Garny, Etienne Gégout, Pascale Goday-Ramos, Michèle Latour, Nicolas Martello, Sigrid Mayer, Marie-Stéphane Punsola, Marie-Françoise Quinet, Anne-Claire Scebalt, Fernando Segui, Hélène Thiébaut.

Excusés : Claude Laporte, Hélène Wagner

Absent : Pierre Privat

Invité : Patrice Latour

Renouvellement du bureau

La nouvelle composition est votée à l'unanimité :

Présidente : Yolande Barbier

Vice-Présidente : Maïté Adam-Ouret, Fernando Segui, Etienne Gégout

Trésorière : Isabelle Bougault

Trésorière-adjointe : Pascale Goday-Ramos

Secrétaire : Anne-Françoise Garny

Secrétaire adjointe : Marie-Françoise Quinet

Directrice de publication : Anne-Claire Scebalt

Préparation du congrès de Besançon

Les démarches pour les demandes de subventions sont en cours. Les contacts avec les intervenants ont eu lieu. Les négociations actuelles concernent le lieu en raison de l'incertitude des dates de congés 2014.

[NDR : depuis, les dates ont été arrêtées du 19 au 21 octobre 2013.]

Statuts de l'association

Patrice Latour se renseigne pour que l'association soit considérée comme étant d'intérêt général. Dans ce cas, elle pourrait établir des justificatifs de dons qui seraient déductibles des impôts. Remboursement de délégués et peut-être adhésions pourraient ainsi être incluses et déductibles des impôts à hauteur de 66%.

Le CA vote les modifications suivantes des statuts :

Article 1er : modification de la graphie du nom « A.P.E.MU » devient « APÉMu ».

Article 5 : ajout aux moyens d'action de « un site internet, des réseaux sociaux ».

Article 7 : modification « année scolaire » devient « année civile ».

Article 8 : modification « Pour les enseignants en poste, il est dans tous les cas proportionnel à l'indice de rémunération au 1er septembre de l'année scolaire; pour les étudiants, mi-temps et retraités de l'Education nationale, fixé forfaitairement. » devient « Il est forfaitaire pour les enseignants en poste temps complets, en temps partiels, les étudiants et les retraités de l'Education nationale. "

Article 12 : modification « deux vice-présidents » devient « des vice-présidents »

Article 12 : ajout « En cas de manquement ou de faute grave à la fonction, un membre du bureau peut se voir démettre de sa fonction sur décision du CA. »

Article 13 : ajout « ou envoyée par courrier »

Discussions

Yolande Barbier évoque le rôle essentiel de président(e) et de l'intérêt d'être un porte-parole actif, à la personnalité affirmée. C'est particulièrement flagrant dans le cadre de « La Conférence » (constituée de 12 présidents d'associations disciplinaires). Celle-ci permet d'être reçu dans des instances (ministère, sénat) où l'on ne serait pas reçu seul. Aussi, ces rencontres permettent d'informer les collègues des autres disciplines des contenus et enjeux de l'éducation musicale. La méconnaissance du terrain continue à véhiculer des représentations obsolètes de notre métier.

Des demandes d'entrevues au Ministère se poursuivent, en gardant toujours en tête une question précise (les chorales, le lycée, l'enseignement, l'enquête). C'est alors l'occasion d'affirmer notre spécificité disciplinaire.

1. Chorales

Cette thématique reste forte dans les actions, afin que, sur tout le territoire, les collègues puissent disposer de deux heures dans la DHG de collège, fléchées pour la chorale. Aujourd'hui, cela reste au bon vouloir des recteurs d'une part, des principaux d'autre part. Il faut insister sur l'aspect égalitaire sur le territoire.

2. La discipline "éducation musicale" face à "l'éducation culturelle"

L'éducation culturelle ne peut se faire qu'en étant ancrée dans les disciplines.
Attention à ne pas accepter d'annualisation (ex : 3h de musique, 3h d'arts pla, 3h d'HdA).
L'éducation prend en charge les deux domaines, artistiques et culturels. Le ministère et les collectivités territoriales poussent au partenariat, à la rencontre des artistes alors que ce monde des artistes ou de l'enseignement spécialisé n'ont pas et ne véhiculent pas une image positive de ce que nous faisons avec les élèves.

3. L'Histoire des Arts (HdA)

Face aux ambiguïtés et aux incohérences des textes, l'APÉMu doit se positionner sur l'HdA.
L'HdA repose trop souvent sur des personnes, sur une alchimie d'établissement, sur une équipe.

Les textes sont interprétés diversement car il manque un rouage : la formation continue. Cependant, seul un retour "à la source" permet de trancher certaines décisions à prendre. Par exemple, "Qu'est-ce qu'un objet d'étude ?", "Un dossier est-il possible ? Est-il évalué ?" "Est-ce qu'il doit y avoir une ligne sur le bulletin ?"...

Cet enseignement repose sur les personnes, la légitimité doit se créer au quotidien. Henri de Rohan, IA-IPR d'Histoire des Arts va être sollicité sur la question de la cohérence nationale, et des ambiguïtés liées à la superposition de plusieurs textes (programmes disciplinaires, mise en œuvre de l'enseignement et de l'épreuve, circulaire de recommandations nationales ou académiques...).

Des ressources sont publiées concernant l'Hda :
- Hatier, "Manuel d'Histoire des Arts" : il est ciblé histoire géographie, sans mention des disciplines artistiques. Seuls des professeurs d'histoire géographie et de lettres ont participé à son élaboration ! Les arts plastiques et l'éducation musicale en ont été écartés.
[NDR : depuis, un rapport ministériel est paru sur cet ouvrage : Les conclusions sont accablantes.]
- "Arts et musiques dans l'histoire" : série d'ouvrages organisés par périodes historiques et artistiques. L'iconographie et les documents sonores semblent être de qualité.

4. Les bulletins à venir

Les thématiques proposées peuvent évoluer selon l'actualité.
220 : bilan de l'AG et du CA + des objectifs, 3 séquences.
221 : la chorale et les pratiques collectives.
222 : qu'est-ce qu'être professeur d'éducation musicale en 2013 ?
223 : le cours en mouvement + présentation du congrès.

5. Signature automatique

Création de la signature automatique pour les délégués et les membres du CA. Cette signature devra apparaître en bas de chaque message.

6. Partage documentaire

Les membres du CA paramètrent un "google drive" afin de simplifier la circulation et la conservation des documents.

7. Communication vers l'extérieur

- Les résultats de l'enquête sont à diffuser, tout en étant accompagnés. Un livret devrait être construit à destination des organes de presse spécialisés (comme les cahiers pédagogiques, le café pédagogique...).
- A sa demande, un rendez-vous est pris avec Laura Taillandier, journaliste de l'AEF (Agence éducation formation) afin de lui présenter de vive voix les résultats de l'enquête et les inquiétudes liées à notre discipline.
- Préparation des actes du congrès de Toulouse sur DVD.

8. Fonctionnement de l'association

- Le CA donne son accord pour le paiement en ligne, car même avec des frais, l'association est gagnante.
- Comment toucher les collègues où il n'y a pas de délégués ou augmenter le nombre d'adhérents dans les académies où il n'y en a que très peu ? Est-il possible de négocier une journée de formation APÉMu avec ordre de mission officiel (comme à la FNCS) pour toucher les collègues de ces académies ? Il faudrait alors solliciter les IA-IPR et l'IG, tout en évitant l'amalgame entre l'APÉMu et l'institution.
- L'APÉMu est adhérente de l'EAS. Marie-Françoise Quinet participera au congrès en 2013.
- L'APÉMu est membre du collectif Canopéea.

MORTUOS PLANGO, VIVOS VOCO

Le programme limitatif des options musicales facultative et de spécialité en lycée inclut pour la session 2014 du baccalauréat *Mortuos Plango, Plebem voco* de Jonathan Harvey.

Dans cette musique électro-acoustique, créée au Festival de Lille en 1980, le compositeur se base sur huit partiels graves du son d'une cloche de la cathédrale de Winchester et sur la voix de son fils qui chanta dans cette même cathédrale de 1975 à 1980. Ce dernier chante le texte inscrit sur la cloche, *Horas avolantes numero mortuos plango : vivos ad preces voco*, "Je compte les heures qui s'enfuient, je pleure les morts, j'appelle les vivants à la prière".

Deux professions au moins sont concernées par cette information : les carillonneurs et les professeurs de musique en lycée. Elle est pour cela proposée à la publication dans les deux bulletins de la Guilde des Carillonneurs de France et de l'APÉMu, association des professeurs d'éducation musicale. Un acousticien, un fondeur de cloches, peuvent aussi apporter leur regard professionnel.

Nous pouvions au moins mettre en relation ces deux associations nationales. Cette œuvre ne peut pas être jouée sur un carillon, mais des carillons français sont accessibles à des petits groupes, et c'est au clavier qu'on peut concrètement écouter et comparer des cloches, discerner leurs partiels, dont la tierce mineure si caractéristique de cet instrument.

Un projet plus ambitieux peut proposer aux lycéens de composer une musique électro-acoustique tirant parti du carillon proche, ou une œuvre mixte mélangeant ce carillon et le support électro-acoustique, ou carillon et voix ...

Cela paraît ambitieux, mais quand on connaît la compétence et l'énergie de certains professeurs de musique en collèges et lycées, quand on entend les créations déjà réalisées, on ne doute pas de leurs capacités d'imagination et de mobilisation des ressources locales.

On peut utiliser de petits carillons et de modestes ensembles campanaires ; un petit nombre de cloches qu'on fait sonner avec la précision d'un clavier mécanique donne déjà de la matière. De plus grandes cloches donnent plus de marge dans l'audition et le traitement des partiels. Allons jusqu'au bout du raisonnement : un carillon dont quelques cloches sont fausses, en raison de son histoire, d'une première génération de cloches, d'un fondeur ancien qui ne maîtrisait pas l'accord comme nos grands fondeurs actuels..., permet d'entendre et de visualiser les différences entre un bon et un mauvais spectre acoustique.

Un bon enregistreur portable, un logiciel comme Audacity, l'enthousiasme des lycéens feront le reste.

Les carillons de concert en France sont nombreux dans le nord (tradition flamande), on en trouve en Bourgogne, dans le Pays d'oc, des grands carillons sont isolés sur le reste du territoire, y compris à Silaos (Réunion). Les petits ensembles sont plus nombreux et aussi intéressants dans ce contexte. Si des professeurs en lycée souhaitent rencontrer un carillonneur assez proche, si des carillonneurs souhaitent faire connaître l'instrument qu'ils font vivre, vous pouvez consulter les services académiques et culturels locaux, ou le site de la Fédération Mondiale du Carillon, à laquelle adhère la Guilde des Carillonneurs de France, http://www.carillon.org/fra/fs_carillon.htm . On peut aussi écrire à Patrice Latour, adhérent à la Guilde des Carillonneurs de France et à l'APÉMu, pmlatour@hotmail.com, qui trouvera quelques noms et adresses.

Remarquons que l'Inspection Générale annonce très tôt le programme limitatif des enseignements artistiques pour justement permettre la mise en place de projets créatifs. Si nous prenions connaissance des œuvres à la rentrée de l'année scolaire concernée, nous n'aurions le temps de rien faire.

Nous avons là une nouvelle occasion de sensibiliser un jeune public au carillon. Saisissons-la.

Patrice Latour, Rouen

CONGRÈS DE L'APÉMu

Place de l'enseignant

Du 19 au 21 Octobre 2013

à BESANÇON

Nous explorerons, à travers conférences, spectacles et ateliers, la manière dont l'enseignant peut accueillir au mieux la diversité des publics auxquels il s'adresse (élèves en situation de handicap, élèves en difficultés, élèves « décrocheurs »).

Nous verrons aussi plus spécifiquement comment, grâce à la pratique musicale et artistique nous pouvons offrir à chacun d'entre eux une meilleure intégration dans l'institution scolaire et un véritable enrichissement personnel.

Vous pourrez pratiquer à travers de multiples ateliers : le « Soundpainting », des manières de mettre un chœur en mouvement, les percussions corporelles, le théâtre au service du fonctionnement de la classe, la percussion avec des jeunes en situation de handicap....

Des conférences - débats permettront également d'explorer des pistes : gestion de la diversité, influence de la musique sur les capacités cognitives des enfants, présence de l'enseignant...

Tout ceci dans une région accueillante et verdoyante où vous pourrez profiter de la convivialité et de la gastronomie franc-comtoises.

Inscriptions dans le prochain bulletin

SEQUENCES

Parce qu'il n'existe pas UNE pédagogie mais DES pédagogies

Partons du constat qu'il n'existe pas une pédagogie de l'éducation musicale mais que chaque collègue compose son enseignement en fonction de lui même et de son environnement. Sa personnalité, ses compétences, son public, les besoins, envies de chacun mais aussi l'établissement, les projets et les collègues sont autant de données qui dans leur prise en compte par l'enseignant donnent à naissance à des cours d'éducation musicale particulièrement variés.

Les programmes d'éducation musicale nous invite à réfléchir sur notre liberté d'enseignant. En effet, à la différence de nombreuses disciplines, ces programmes nous obligent à nous interroger sur les contenus puisqu'ils ne formalisent pas de liste d'œuvres, ou de compositeurs. De plus, l'absence de manuel demande au professeur de construire son enseignement de toute pièce. Il est vrai que la préparation des séquences par l'absence de contenu et de manuel nous demande certainement beaucoup de temps et de recherche là où certains collègues n'ont pas besoin de travailler sur les contenus mais peuvent directement réfléchir à la pédagogie et à la mise en œuvre.

Cette liberté est certes un fardeau mais une richesse pour chacun d'entre nous. Sachons mettre les programmes à notre service et non l'inverse car, si le pédagogue, dans son origine grecque, était un esclave, il nous appartient de devenir créateur puis acteur de notre pédagogie.

Dans cet esprit voici une petite expérience. En partant des objectifs, compétences, question transversale utilisés par Yolande pour une séquence sur la musique métissée en Afrique, Isabelle et Nicolas vous proposent leur regard et leur choix pédagogiques. Ces trois regards différents sauront sûrement vous donner des idées et vous montrer la grande richesse de notre métier de pédagogue.

THEME

Objectifs :
L'élève apprend à analyser simplement des musiques africaines traditionnelles de styles différents, à distinguer nommer différents instruments et langages associés à ces musiques, à pratiquer chant et percussions sur deux types différents de musique africaine, à repérer des polyrythmies, des plans sonores, jeu responsorial, à distinguer l'influence populaire africaine dans des musiques plus actuelles

COMPETENCES	Voix et geste	Style	Timbre / espace	Successif / simultané
	• Chanter en langue traditionnelle en s'accompagnant aux percus corporelles • Chanter en style responsorial	• Chant/percussion Mandingue • Musique du Maghreb • Liens entre la musique et le mode de vie • Musiques actuelles d'influence africaine	• découverte d'instruments traditionnels • modes de jeux • style responsorial	• plans sonores • polyrythmie • ostinato rythmique

Question transversale : Musique influences et métissages

VARIATION 1
PAR YOLANDE BARBIER

Projet musical :

- Séki likuta (chant responsorial + percus corporelles)

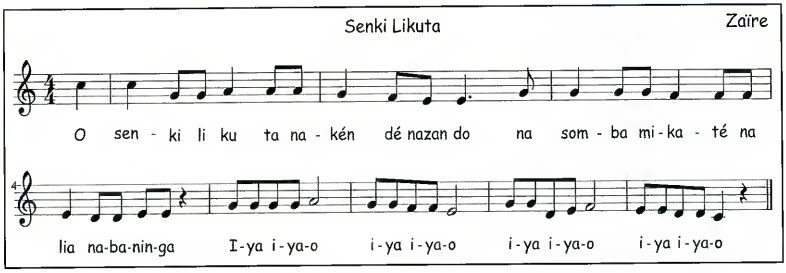

Soliste/ **choeur**

Introduction
A tchukulukumé
kum tché tché
tché (4 fois)

Oh seki likuta
Na kéndé na zando
Na somba mikaté
Na lia na baninga

Refrain :
iya iyao, iya iyao
iya iyao, iya iyao

oh seki likuta
Na kéndé na zando
Na somba mikaté
Na lia na tongo

Refrain

oh seki likuta
Na kéndé na zando
Na somba mikaté
Na lia midi é

Refrain

Oh cinq centimes
Que j'aille au marché
Acheter des beignets
Pour manger avec mes amis

Oh cinq centimes
Que j'aille au marché
Acheter des beignets
Pour manger le matin

Oh cinq centimes
Que j'aille au marché
Acheter des beignets
Pour manger à midi

- Nomade (chant ambiance magrheb + ostinato derbourka)

Œuvre de référence :

- Musique traditionnelle Afrique noire
- Chants accompagnés percussions,
- Chant pygmée + sanza,
- Musique du Maghreb
- Extrait dossier Afrique, Musiques du monde, percussions mandingues

Œuvres complémentaires :

- Chansons de Rokia Traoré,
- Mory Kanté,
- Shéhérazade de Rimsky Korsakoff (style arabisant)

Histoire des arts :

- Masques africains, contes africains
- Poètes africains
- Influence sur Picasso et cubisme « Demoiselles d'Avignon », l'orientalisme chez les peintres tels Ingres
- Film « Out of Africa »

Repères historiques et culturels :

- Situer le pays mandingue en Afrique
- Ainsi que le Magrheb
- Grands griots africains : Mamadi Keïta,Inza Diabaté
- Situer Picasso, Rimsky Korsakof, Ingres, poètes africains

sur une frise historique ainsi que des interprètes plus actuels

Déroulement de la séquence :

- **séance 1** : apprentissage refrain chant et de l'ostinato de percussions corporelles. Ecoute d'instruments africains et d'un chant responsorial. Ecoute de ..... de Youssoun Dour. Premières impressions sur l'instrumentarium africain.
- **séance 2** : finir apprentissage Senki likuta et des percussions corporelles. Un petit groupe fait l'ostinato rythmique au djembé différent de celui de la classe. Peu à peu, mise en place d'une polyrythmie. Ecoutes de polyrythmies d'Afrique noire au djembé, travail sur le nombre de plans sonores.
- **séance 3** : Evaluation par groupes du chant et de l'ostinato rythmique, écoute de jodle pygmée et chant chuchoté du Burundi. Evocation des sorciers, de masques totems, de l'art africain.
- **séance 4 :** apprentissage nomade voix et percussions corporelles qui jouent l'ostinato de la derbouka. Ecoutes de ioulement algérien et d'un morceau instrumental du Maghreb. comparaison avec ceux d'Afrique noire écoutés précédemment.
- **séance 5** : évaluation écrite 20mn sur les différentes notions vues pendant la séquence. Fin du travail sur Nomade. Ecoutes compémentaires : Rokia Traoré, Youssoun Dour.

Vocabulaire de référence :

Espace :
Ecriture responsoriale,
Ostinato rythmique,
Polyrythmie,
entrées par accumulation

Timbres, orchestration :
balafon,
senza,
djembé,
kora,
derbouka,

styles :
jodle pygmée,
Ioulement algérien,
Vocalises,
ornements,
improvisation

Évaluations des compétences :

	Non acquis	En voie	acquis
Chanter en s'accompagnant en ostinato,			
Intégrer et tenir une polyrythmie en petit groupe			
Reconnaître et nommer des instruments africains, les repérer dans des musiques actuelles			
Identifier et caractériser deux styles de musique traditionnelle africaine.			

VARIATION 2
PAR ISABELLE BOUGAULT

Chiche !

Par habitude, quand on me propose quelque chose de nouveau, je réagis comme un enfant avec un nouveau jouet : je fonce ! Les programmes de 2008 n'y ont pas échappé.
Me voici à construire jolis tableaux, référentiels de compétences et autres machineries "à croix".
Puis l'enthousiasme de la nouveauté retombe, le temps se fait plus rare. Je me convaincs alors que ce que je faisais avant n'est pas à jeter, et qu'avec quelques ajustement, certaines de mes anciennes séquences pouvaient bien "rentrer dans la boîte" (chut !).
Je retombe alors dans un système de construction à partir des œuvres, des notions, des circonstances, délaissant un peu les objectifs généraux comme point d'entrée. Et pourtant ! La construction d'une séquence à partir des objectifs est tout aussi efficace. Voici pour moi l'opportunité de me le prouver.
L'exercice impose de créer une nouvelle séquence à partir d'objectifs communs, et d'un maximum de compétences communes.

Deux chants, l'un d'Afrique de l'Ouest, l'autre du Maghreb, leur comparaison et leur influence dans la musique plus actuelle, permettent de répondre aux objectifs demandés.

1er chant : "Zomina", chant du Togo
(source : modèle oral puis retranscription personnelle écrite)
http://youtu.be/R5oJLHZiB4E (version un peu différente)

Les phrases à une voix sont chantées par un solistes, à deux voix par le chœur.

Rythme d'accompagnement : 2 sons au djembé.

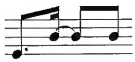

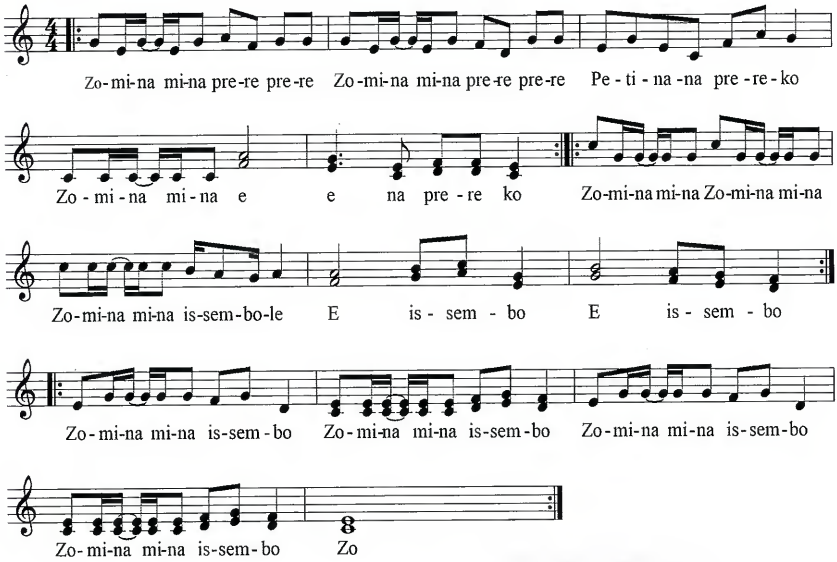

2ème chant + percussions / écoute comparée : "Lamma Bada"

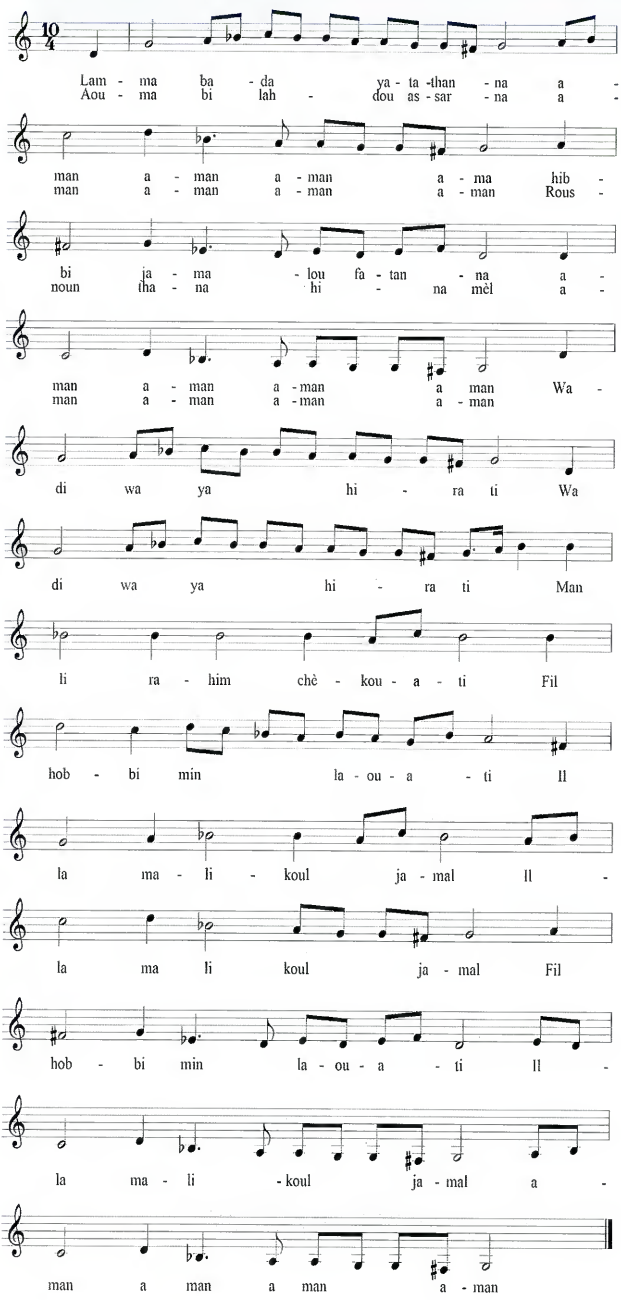

(Source : conférence dans le cadre de l'Apému, bulletin n°175, juillet 2001.
http://youtu.be/3Y73DkQQwrI

L'accompagnement à la Derbouka

Quand elle est apparue en marchant noblement, elle, mon amour, sa beauté nous a tués

Comme elle nous a regardé avec ses beaux yeux, une branche de l'arbre s'est cassée

Qui est-ce qui va m'écouter - mon problème c'est l'amour - si ce n'est elle ?

Ecoute comparée des deux oeuvres :

Titre	Zomina	Lamma Bada
Culture	Culture d'Afrique de l'Ouest	Culture du Maghreb, andalouse et orientale
Origine géographique	Togo	Maroc
Fonction de cette musique	Musique traditionnelle, de circonstance	Musique savante du Moyen-Age. Chanson d'amour.
Chant	Alternance soliste et chœur polyphonique : chant responsorial	Chanteur soliste ou chœur à l'unisson
Verticalité	Monodie et polyphonie	Monodie
Instruments	Différentes sortes de tambours http://www.dekonou.com/index.php/compagnieinstruments	Derbouka Tär, Oud, Qanun, Bendir, Ney
Accompagnement rythmique	Ostinato rythmique	Ostinato rythmique
Ecriture vocale	Syllabique	Vocalises, ornements

Quelques écoutes secondaires possibles :

- "N'kosi Sikele Africa", hymne de l'Afrique du sud. L'arrangement de Christian Jusselme, publié aux éditions A cœur joie, reprend les différents types d'écriture (homophone et responsorial).
- La version de "Lamma Bada" par Fairuz.
- Le collage de "Lamma Bada" avec la 40ème symphonie de Mozart dans le disque "Mozart l'égyptien".
- La technique responsoriale dans d'autres musiques religieuses : gospel, chant grégorien...
- Des extraits du DVD Thèm'Axe sur la voix (chant responsorial, chant de circonstance)
- "A vava inuva", par Idir et Karen Matheson : les éléments africains / occidentaux. http://youtu.be/Rt0J7P4yDZU

VARIATION 3
PAR NICOLAS MARTELLO

Comment la pratique musicale créer le lien entre les individus ?

Objectifs généraux :

Percevoir :

- à décrire, identifier et caractériser les éléments constitutifs du phénomène musical.
- que tout projet musical s'enrichit des références culturelles dont on dispose

Produire :

- apprendre que la qualité du geste vocal repose sur la maîtrise de plusieurs composantes (posture, respiration, articulation).
- apprendre à imiter un modèle puis à l'interpréter
- apprendre que la maîtrise individuelle dans un cadre collectif n'a de sens que si elle est partagée solidairement

Culture :

- que la musique témoigne toujours de contextes qui la dépassent, qu'il s'agisse de faits historiques ou d'espaces géographiques.
- que toute culture se construit dans un faisceau de traditions et de contraintes et que sa sensibilité dépend pour une large part de la connaissance des codes, conventions et techniques qui la fondent.

COMPETENCES

Voix et geste	Style	Successif / simultané
• tenir sa partie dans un contexte polyphonique • écouter et coordonner son geste vocal avec celui des autres • vivre intérieurement la pulsation et le rythme de la musique	• Relier les musiques aux faits de société, aux situations géographiques • Une musique de circonstance (fête, cérémonie, hommage, commémoration)	Les matériaux et leurs caractéristiques relevant du simultané (polyphonie) se modulent pour construire la musique par accumulation et par récurrence d'un motif en organisant le successif et le simultané du langage par des superpositions.

Timbre / espace
Les matériaux et leurs caractéristiques (densité sonore, qualité de la texture) se modulent pour construire la musique (par les techniques et les modes de jeu : yodel ; par fusion de timbres : fugato) en organisant le discours musical selon le timbre et l'espace en interaction avec les autres composantes (mélodie, rythme, harmonie, dynamique)

Œuvre de référence :

Chant pygmée à 5 voix

Œuvre complémentaire :

Kulu Kulu (jeu chanté africain)

Projet musical :

- chant pygmée à 4 voix
- *Makotoudé* (canon)

Chant Pygmée

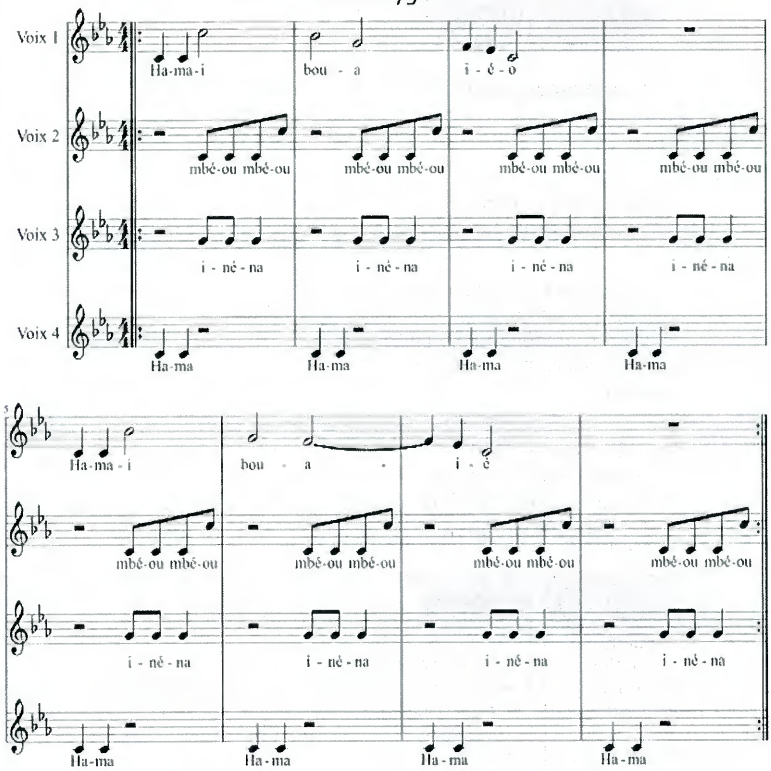

Vocabulaire de référence :
polyphonie vocale / contrepoint / yodle / fugato / improvisation / ostinato / appel-réponse

Histoire des arts :
- peinture sur corps des tribus de l'Omo
- peinture maniériste de Arcimboldo

Socle commun :
- La culture humaniste : avoir des repères géographiques
- Situer et connaitre les grands ensembles physiques et humains : ethnies africaines (pygmées aka / tribus de l'Omo)

Déroulement de la séquence :

. séance 1 :

— caractéristiques de la musique africaine : https://www.youtube.com/watch?v=G-M0rWv3HD8
— écoute de *Kulu Kulu* (jeu chanté) : mise en évidence de la technique responsoriale + musique traditionnelle (liée à la vie quotidienne : le jeu des enfants...).
https://www.youtube.com/watch?v=6D7y87e1q-0

Activité : faire retrouver des caractéristiques de la musique africaine dans cet extrait. Chercher à reproduire l'ostinato.

— découverte des pygmées : qui sont-ils / où vivent-il ?
https://www.youtube.com/watch?v=d95IxzpyPIc

• séance 2 :

— apprentissage de la partie accompagnement du projet musical (les 3 voix rythmiques) : on retrouve l'alternance (responsorial)
https://www.youtube.com/watch?v=UhYswGPMoHY + apprentissage de la mélodie et mise en place de l'ensemble (notion de polyphonie)

— écoute du *Chant pygmée à 5 voix* : https://www.youtube.com/watch?v=M0hgeM1PjKI

Activité : faire retrouver des caractéristiques de la musique africaine dans cet extrait + mettre en évidence la polyphonie (entrelacement des voix), la voix "transformée" (recherche du timbre).

On explique la notion de polyphonie vocale a cappella en yodle...

- polyphonie vocale : https://www.youtube.com/watch?v=hxfETRFy7dc
- le yodle : https://www.youtube.com/watch?v=UhYswGPMoHY

— apprentissage *Makotoudé* (3 voix à l'unisson)

Travail à faire : recherche : les instruments africains

• séance 3 :

— échauffement vocal sur *Makotoudé* + révision du projet musical *Chant pygmée*

A faire : peaufiner la mise en place des voix, garder le tempo, répartir les voix : trouver des solistes.

— correction du travail de recherche sur les instruments africains

A l'oral : mettre en évidence les familles aérophones, cordophones, membranophone et idiophones. Puis distribuer et remplir fiche à l'aide du diaporama support : https://www.youtube.com/watch?v=oQTBWQmM8Yk

— découverte d'une autre musique africaine avec instruments :

- peinture sur corps des tribus de l'Omo : https://www.youtube.com/watch?v=d95IxzpyPIc

à faire remarquer : mise en évidence du timbre brouillé. Et présenter l'art de la peinture sur corps des tribus de l'Omo.

- puis parallèle avec la peinture maniériste de Arcimboldo

Travail à faire : réviser le chant (évaluation) + révision vocabulaire (évaluation)

• séance 4 :

— évaluation *Chant pygmée* en groupe.
Compétences évaluées :

- tenir sa partie dans un contexte polyphonique
- écouter et coordonner son geste vocal avec celui des autres

— mise en place du canon sur *Makotoudé*

Travail à faire : réviser le chant Makotoudé (évaluation) : s'entraîner en groupe.

• séance 5 :

— évaluation écrite sur les différentes notions vues dans la séquence :

- proposer des extraits musicaux utilisant la technique responsoriale ou la polyphonie vocale, le yodle et faire rédiger un paragraphe en utilisant le vocabulaire étudié).
- reconnaissance d'instruments

— évaluation *Makotoudé*
Compétences évaluées :

- tenir sa partie dans un contexte polyphonique
- écouter et coordonner son geste vocal avec celui des autres
- vivre intérieurement la pulsation et le rythme de la musique

LETTRE OUVERTE A UN AMI

Thierry,

Il t'arrive de me dire franchement ou à demi-mots ce qui te préoccupe dans l'enseignement musical au lycée : c'est bien de faire de la musique au lycée, mais est-il toujours opportun d'effectuer cette dépense au frais de la collectivité ?

La réponse peut varier selon le regard qu'on porte sur les dépenses publiques.

La préparation au monde du travail et de l'entreprise ?

Si l'enseignement doit préparer au travail, qu'attend-on d'un employé efficace dans une grosse entreprise comme celle qui t'emploie ? Persévérance, sens du projet, engagement sans réserves, écoute du collaborateur. Ce n'est pas au moment de l'embauche qu'on apprend à manifester ces qualités, ni pendant une formation technique ou économique. C'est à l'âge où on fréquente le collège et le lycée qu'on peut encore être formé dans ce sens et ce sont les pratiques collectives qui permettent d'imposer régulièrement ces exigences. Quelle discipline intègre mieux que la musique et l'éducation physique et sportive ces exigeantes pratiques collectives ?

L'employeur exige aussi une ouverture sur les autres cultures, il refuse une frileuse fermeture sur l'environnement quotidien routinier. L'éducation musicale apporte, comme les autres disciplines humanistes et artistiques, les outils de réflexion et les points de repère permettant une ouverture, constructive et non contrainte, sur le monde extérieur, sur les différences culturelles mondiales ; c'est à cette condition que l'employé est naturellement mobile et ne craint pas de sortir de nos frontières françaises ou européennes.

Cet esprit critique ne fait certes pas le bonheur de certaines industries et de campagnes publicitaires qui souhaitent embrigader le consommateur passif et malléable. Mais la majorité des employeurs préfère une réactivité critique à une molle indolence.

La rigueur et la qualité d'expression sont indispensables à tout cadre. Elles ne gagnent pas à attendre des études supérieures pour se forger sans peine. Là aussi, si elle n'y est pas seule, l'éducation musicale y contribue. On observe parfois des lycéens qui renâclent à soigner leur écrit ou la prononciation de langues étrangères. « On va pas s'prendre la tête ». Ces mêmes lycéens finissent, au fil de leur cycle terminal, par se poser eux-mêmes les bonnes questions sur la qualité de leur expression. La bataille est alors gagnée et ces futurs étudiants et candidats à l'embauche ont gagné un temps précieux sur cette question.

A propos de langues, remarque aussi que le chant, soliste ou choral, préconisé dans les directives officielles de l'éducation musicale, réunit toutes les qualités ci-dessus mentionnées : apprentissage des langues, écoute du groupe, rigueur, mobilité, adaptabilité, communication.

Le socle commun d'apprentissage ?

S'il faut réduire l'enseignement à un socle commun d'apprentissage, s'il faut viser au plus immédiatement et étroitement efficace, que peuvent donc apporter la pratique et l'enseignement de la musique ?

Je ne reviens pas à la maîtrise de la langue, mentionnée auparavant. Pour la compréhension de nombreuses notions de base, des repères spatiaux et temporels doivent être assimilés. Est-il plus concret que le chant pour maîtriser l'espace et le temps, pour lier le geste au résultat recherché, avec un développement de la faculté de concentration et d'écoute ?

On dispense au sein de certaines entreprises une formation à la relaxation, à la maîtrise des émotions, du trac, de la respiration, autant de contrôles sur lesquels s'appuient un échauffement et une prestation chorales. On a dit il y a peu que l'intitulé « éducation musicale

et chant choral » fleurait la Troisième République : je refuse cette habitude si facile et consensuelle de dénigrer aussi systématiquement ce qui se fait en France qu'on admire tout ce qui se propose à l'étranger. Ah ! Ces anglais, ces allemands et leur pratique du chant choral ! En France ? Ça date, ça coûte.

Revenons au socle commun de connaissances. Tu fais partie de ceux qui ont découvert la musique, ses émotions, ses plaisirs (ah, le vilain mot ! j'y reviens) grâce à un musicien que tu connus dans une harmonie municipale, alors qu'on ne la pratiquait pas spontanément à la maison ; notons à ce propos le rôle des parents qui ont su ne pas s'opposer à ce que tu découvres ce qu'ils ne connaissaient pas. Le cours de musique au sein de l'Education Nationale donne une chance à tous les français de faire cette même découverte, pour peu que leurs parents jouent aussi ce rôle complémentaire sans à la fois dénigrer l'enseignement et tout attendre de lui.

A propos de chant choral, lorsqu'un film, dont le scenario était centré sur la pratique chorale dans une maison de redressement, a connu un grand succès, on lui a un peu vite attribué le mérite de faire découvrir le chant choral. On ne me fera jamais croire qu'une séance de cinéma de deux heures déclenche dans un pays la subite découverte du chant choral. Il a simplement été pour certains cinéphiles le catalyseur qui a révélé les effets constructifs d'une longue éducation musicale qui avait profondément sensibilisé toute une génération à cette pratique.

Attend-on de l'enseignement une contribution à la cohésion sociale et nationale ?

Il n'est actuellement pas superflu de montrer à de jeunes français qu'ils ont capables, contrairement à leurs a priori, de mener ensemble une pratique collective comme la chorale, ou de découvrir ensemble la richesse de leurs cultures et de celle d'autrui. L'éducation musicale contribue, là aussi, au rôle primordial de l'enseignement public national dans ce domaine.

Quels sont les débouchés ?

Cette lancinante question oublie que l'éducation d'une personne ne relève pas uniquement de l'orientation professionnelle. Néanmoins, j'ai aussi une réponse à cette question. Lis dans des revues professionnelles et sur des sites spécialisés les embauches proposées dans les domaines de la musique, de la danse, du spectacle. Les branches sont nombreuses ; je t'en cite quelques unes sans prétendre à l'exhaustivité. Un site comme celui de la Cité de la Musique à Paris le fera mieux que moi. Les médiateurs culturels sont de plus en plus sollicités par les collectivités territoriales, par les salles de spectacle, par les E.P.C.C. (établissements publics de coopération culturelle). Un label comme celui de Ville d'art et d'histoire impose la sensibilisation du public, la transmission de savoir-faire ; il faut pour cela des médiateurs, choisis selon le contexte en fonction de leur spécificité artistique : comédiens, plasticiens, musiciens et autres.

L'utilité d'une activité n'est pas toujours immédiatement visible. Est-il utile de vendre des fleurs qui ne sont que des organes de reproduction de plantes ? Pourtant, le marché des fleurs est la principale rentrée de devises de quelques pays, représente un chiffre d'affaires d'environ quatre milliards d'euros pour le seul marché d'Aalsmeer aux Pays-Bas. On comptait en 2004 en France, 2046 entreprises, 6400 emplois dont 3000 salariés, un chiffre d'affaires horticole de 297 millions d'euros. On mesure l'enjeu économique d'une activité qui paraît superflue ou secondaire.

N'en est-il pas de même pour la musique ? Le chiffre d'affaires de la culture et du tourisme culturel s'est élevé en 2003 en France à 79,424 milliards d'euros.

En 2010, le chiffre d'affaires estimé des entreprises de spectacles de variétés atteindrait de 1,2 à 1,8 milliards d'euros ; 1600 entreprises affiliées au CNV (centre national de la chanson, des variétés et du jazz) déclarent de 330 à 390 millions d'euros de salaires bruts par an pour

des effectifs totaux employés de 16 000 permanents et de 60 000 intermittents.

La musique est présente partout. Prenons l'exemple du jeu vidéo. En France, le chiffre d'affaires du jeu vidéo dépasse 2,7 milliards d'euros. La France est le deuxième producteur de jeux vidéo en Europe. L'industrie française du jeu vidéo compte près de 330 entreprises dont 114 studios de développement et représente 5 000 emplois. Les entreprises françaises exportent 75 % de leurs productions. Or, le jeu vidéo ne peut se passer de création musicale.

L'enseignement de la musique en collège et lycée ne se limite pas à la musique tonale occidentale, ni même aux musiques populaires de toutes cultures. Elle intègre le très vaste champ du son maîtrisé et organisé ; c'est le seul cadre où tout français apprend à écouter, analyser le son, à l'utiliser pour composer et pour le vaste champ presque inexploré du design sonore. C'est aussi le seul cadre où on est initié à l'utilisation des nouvelles technologies appliquées à la musique.

Je reviens ici aux attentes des entreprises. Sais-tu que les villes, pour garder leur attractivité auprès de ces entreprises, veillent à garder une riche activité culturelle ? Elles tiennent à garder une ou des salles de théâtre, de concert, de danse, un opéra, un musée de grande qualité. Comment ça, les cadres et employés ont-ils du temps et des moyens, eux, pour ... le plaisir ? Ces villes ont compris qu'ils tiennent à équilibrer leur vie professionnelle avec des spectacles de qualité. On a en outre calculé, partout dans le monde, que le rapport entre le coût et les apports d'un opéra est toujours supérieur à un. C'est à dire qu'un opéra coûte moins, malgré des chiffres bruts qui nous paraissent vertigineux, qu'il ne rapporte en emplois directs et indirects. Il faut du personnel compétent et un public averti pour ces grandes et petites structures culturelles. L'éducation artistique de l'enseignement public touche tous les français, et c'est là que se développe le double vivier des professionnels, d'une part, et du public, des critiques, des journalistes, des chroniqueurs, d'autre part.

Dans les pratiques personnelles, dans l'activité industrielle et commerciale, donc dans l'enseignement qui y prépare, la même question se pose : où est la musique ? Comment articule-t-on l'art, le plaisir, le rendement, l'efficacité, les revenus, l'emploi, les exportations, la communication, l'attrait culturel et touristique ? Ça forme un tout complexe et vivant, et les chiffres sont là. Ton environnement professionnel raisonne avec les chiffres, les coûts, les recettes. Même en abordant la question de l'utilité d'un enseignement musical sous cet angle très restreint, ils y trouveront leurs comptes. Rappelle-leur qu'il faut d'abord sensibiliser puis former tous les acteurs des nombreux secteurs économiques concernés.

Un plaisir qui coûte cher ?

Revenons alors à cette notion de plaisir. Des décideurs politiques ou administratifs, ainsi que des journalistes, qui ont perdu le lien avec l'enseignement depuis leur scolarité, parfois depuis leurs échecs scolaires passés, reprochent à l'enseignement d'être austère, sans plaisir ni goût d'apprendre, coupé de la vie quotidienne. En revanche, si on parle de plaisir, ils répondent qu'on a autre chose à faire et à dépenser. C'est pourtant simple, c'est avec le plaisir qu'on apprend, qu'on perçoit complètement, qu'on retient définitivement beaucoup de notions, concrètes comme abstraites. C'est aussi avec la compensation de ce plaisir qu'on encaisse la dure réalité de la vie quotidienne, malheureusement actuelle pour certains élèves, et future pour tous. C'est un autre point fort de l'éducation musicale, qui apporte toujours à la formation le plaisir de la découverte, du travail bien fait et de l'émotion.

En a-t-on encore les moyens ?

Tu veux bien croire tout ce qui précède, mais j'ai déjà entendu ta dernière question. Un pays fait des choix selon ses moyens. Encore une fois, la question ne se pose jamais quand on parle de développement musical dans beaucoup d'autres pays. Ils ont fait ce choix, la France le peut aussi.

Des moyens pour se contenter de jouer de la musique entre quatre murs, non. Des

moyens pour une formation équilibrée de citoyens armés pour penser, écouter, réagir, résister, avancer, tolérer, travailler, et de spectateurs avertis, ça vaut le coût.

Je conclus par une remarque d'un auditeur venu dans mon lycée écouter une audition dans le cadre des « midis musicaux » qui permettent à qui le souhaite d'entendre un état du travail en cours. La personne était très touchée par la qualité du travail des élèves ; elle nous a salués en ajoutant avec le sourire : « au moins, je sais où vont mes impôts ! »

J'espère que cette remarque te satisfera et qu'elle rassurera les comptables étriqués.

Pour résumer, qu'on attende de l'enseignement public la préparation au monde du travail, l'acquisition d'un socle commun de connaissances, une vitale cohésion sociale ou des débouchés professionnels, ou tout à la fois, on trouvera dans l'enseignement musical tel qu'il est pratiqué conformément aux directives nationales une clé de réussite et une riche contribution à toutes ces attentes.

Diffuse cette lettre dans ton entourage personnel et professionnel qui se pose la même question de l'utilité de la musique au collège et au lycée. Photocopie-la à loisir, en précisant seulement sa source. Je ne m'étends pas ici sur le zèle et le sérieux avec lequel cet enseignement est mené par un grand nombre de professeurs de musique dans l'enseignement secondaire ; tu liras à ce sujet la vaste enquête menée par l'APÉMu (association des professeurs d'éducation musicale) dans son bulletin n°218-219 de 2012.

En espérant t'éclairer sur cette légitime question d'un contribuable, je t'adresse mon musical salut.

Patrice Latour, Rouen

VIGILANCE ORANGE SUR L'EDUCATION MUSICALE

Plusieurs textes et projets de loi nous inquiètent particulièrement quant au devenir de l'éducation musicale. En voici des extraits…

Le rapport Despléchin, notamment la page 16 :

En outre, et suite aux préconisations du rapport de la concertation, le ministère de l'Éducation nationale a confirmé son souhait, de ***repenser l'organisation hebdomadaire des enseignements obligatoires de musique et arts plastiques au collège. Par exemple, une offre d'assouplissement de l'actuelle organisation offrirait des opportunités*** *comme celle de regroupements d'heures afin que ces enseignements puissent se développer dans un environnement culturel plus riche.*

La suppression dans le projet de la loi pour la refondation de l'école de l'alinéa 4 de l'article L 121-6:

Les enseignements artistiques font partie intégrante de la formation scolaire primaire et secondaire. Ils font également l'objet d'enseignements spécialisés et d'un enseignement

L'APÉMu a demandé une audience au ministère afin d'obtenir des éclaircissements sur certains points évoqués dans ces textes mais également pour réaffirmer notre volonté de voir perdurer un enseignement artistique pour tous les élèves jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire par le biais des professeurs des écoles, des professeurs d'éducation musicale et arts plastiques. Ce principe ne saurait être remis en cause. La lettre de demande de rendez-vous paraîtra dans le prochain bulletin.

Définition de la vigilance orange (site de météo France)

Soyez très vigilant ; *des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation…*

BULLETIN D'ADHÉSION ou D'ABONNEMENT 2013

à retourner au délégué académique ou à défaut à la secrétaire de l'association

❒ Renouvellement ❒ Nouveau

M^me^, M^elle^, M. (Nom, prénom) .....

Adresse complète .....

.....

Téléphone .....

Courriel .....

Grade ou situation .....

Indice/échelon .....

Etablissement .....

Académie .....

TARIFS

Tarif plein	38€
Temps partiel, retraité Indice inférieur à 466 Deuxième adhérent d'un couple	19€
Stagiaires, contractuels, vacataires	10€

ADHÉSION

Je soussigné(e) déclare

❒ Adhérer à l'APÉMu et m'abonner à la revue

❒ Adhérer à l'APÉMu sans recevoir les revues

❒ M'abonner uniquement aux revues

MONTANT DÛ (chèque à l'ordre de l'APÉMu) : .....

Fait à **le** **Signature :**

L'adhésion est valable pour l'année civile et inclut l'envoi des 4 numéros annuels de la revue, rétroactivement en cas d'adhésion en cours d'année.
Toute demande d'adhésion envoyée après le 30 septembre sera validée pour l'année civile suivante.
Le traitement informatisé du présent formulaire a fait l'objet d'une déclaration de conformité auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des données vous concernant en vous adressant à votre délégué académique, à défaut, directement à notre secrétaire.

ASSOCIATION DES PROFESSEURS D'ÉDUCATION MUSICALE

Siège social : 6 impasse Dubet

33700 Mérignac

www.apemu.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADAM OURET Maïté, AUGER Mathilde, BARBIER Yolande, BERTIER WOLFROM Martine, BOUGAULT Isabelle, GARNY Anne-Françoise, GEGOUT Etienne, GODAY-RAMOS Pascale, LAPORTE Claude, LATOUR Michèle, MARTELLO Nicolas, MAYER Sigrid, PUNSOLA Marie-Stéphane, QUINET Marie-Françoise, SCEBALT Anne-Claire, SEGUI Fernando, THIEBAUX-HARANGER Hélène, WAGNER Hélène.

BUREAU

Présidente

Yolande BARBIER
6 impasse Dubet
33700 Mérignac
06.13.43.92.25
yolande.barbier@apemu.fr

Vice-président

Fernando SEGUI
24 place des Hirondelles
69140 Rillieux-la-pape
06.63.61.99.58
fernando.segui@apemu.fr

Vice-président

Etienne GÉGOUT
18 route de Voirincourt
54280 Seichamps
06.81.07.42.32
etienne.gegout@apemu.fr

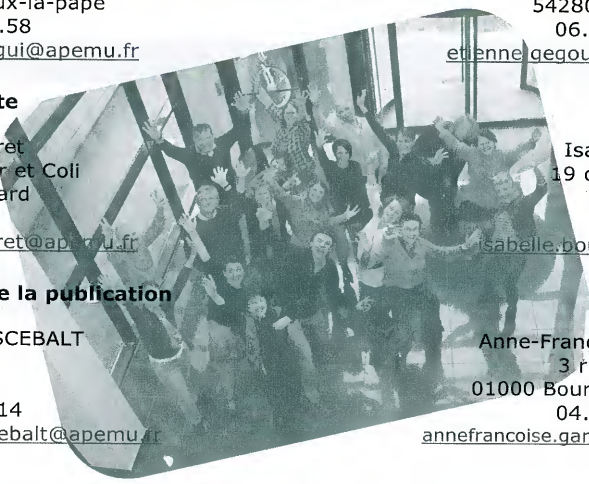

Vice-présidente

Maité Adam Ouret
6 rue Nungesser et Coli
25200 Montbéliard
03.81.90.06.03
maite.adam-ouret@apemu.fr

Trésorière

Isabelle BOUGAULT
19 chemin de Aulnes
69570 Dardilly
06.37.46.09.75
isabelle.bougault@apemu.fr

Directrice de la publication

Anne-Claire SCEBALT
6 rue du cerf
88000 Epinal
06.76.86.40.14
anneclaire.scebalt@apemu.fr

Secrétaire

Anne-Françoise GARNY
3 rue des joncs
01000 Bourg-en-Bresse
04.74.50.32.65
annefrancoise.garny@apemu.fr

Trésorière adjointe

Pascale GODAY-RAMOS
6 place de l'église
31290 Avignonet Lauragais
06.24.13.00.84
pascale.goday-ramos@apemu.fr

Secrétaire adjointe

Marie-Françoise Quinet
32 rue Louis Delos
59700 Marq en Baroeul
06.89.81.65.16
mariefrancoise.quinet@apemu.fr

Mise en page de la revue

Imprimerie LM PRINT, 3 avenue des tilleuls 69360 St Symphorien d'Ozon
LMPrint@wanadoo.fr www.imprimerie-lm-print.com

Certifiée IMPRIM'VERT depuis 2008

DÉLÉGUÉS ACADÉMIQUES

AIX -MARSEILLE
Martine Honorat
12 avenue d'Indochine 13100 Aix-en-Provence
04 42 21 35 64 *martinehonorat@wanadoo.fr*

AMIENS
Sabine Dommanget
5 rue de l'Abbé Danicourt 80260 Naours
jcsab@sfr.fr

BESANÇON
Maité Adam Ouret
6 rue Nungesser et Coli 25200 Montbéliard
adamouret.maite@wanadoo.fr

Hélène Thiébaux
11 rue des Clairs Soleils 25000 Besançon
heleneharanger@club-internet.fr

BORDEAUX
Catherine Baudy
12 allée Francois Villon 33510 Andernos
05 56 26 25 86 *catherine.baudy@wanadoo.fr*

CAEN
Patrick Leroy
2 Allée de la Glacière Résidence
Le Parc de Lébisey 14200 Hérouville Saint-Clair
pl-leroy@wanadoo.fr

CLERMONT - FERRAND
Claude Laporte
10 bd Léon Malfreyt
63000 Clermont - Ferrand
cl.laporte@wanadoo.fr

CORSE
En recherche de délégué

CRÉTEIL
Rachel Roguin
19 allée de la Châtaigneraie
95270 Saint-Martin du Tertre
06 37 26 44 62 *rachel.roguin@orange.fr*

DIJON
Francis Harbulot
4 rue du Professeur Debré - Bat. 3A - 21000 Dijon
03 80 41 31 40 *francis.harbulot@orange.fr*

GRENOBLE
Martine Bertier-Wolfrom
12 rue Barral de Montferrat 38100 Grenoble
tél/fax : 04 76 47 92 17 *ma.berwol@free.fr*

GUADELOUPE
En recherche de délégué
GUYANE
En recherche de délégué
LA RÉUNION
En recherche de délégué

LILLE
Marie-Françoise Quinet
32 rue Louis Delos 59700 Marq en Baroeul
Tel 03 20 31 57 66 / 06 89 81 65 16
mfquinet@dbmail.com

LIMOGES
Blin Guillaume
La Bussiere 23140 Cressat
guillaume.blin@nordnet.fr

LYON
Mathilde Auger
29 bis rue Viala 69003 LYON
06 64 51 80 45 *auger.mathilde@neuf.fr*

MARTINIQUE
En recherche de délégué

MONTPELLIER
Jean-Michel Vallot
11 rue Lieutenant Gilles 66330 Cabestany
jean-michel.vallot@ac-montpellier.fr

NANCY - NETZ
Hélène Wagner
22 rue Martial Mourot 54600 Villers Les Nancy
03 83 40 83 28 *helene.wagner@ac-nancy-metz.fr*

NANTES
Jean-Martial Fouilloux
33 rue Maurice Lagathu 44400 Rezé
06 77 90 04 95 *jean-martial.fouilloux@wanadoo.fr*

NICE
Erik De Brun
26 avenue Borriglione 06100 Nice
04 93 52 26 49 / 06 77 18 67 62
edebrun@gmail.com

ORLÉANS - TOURS
En recherche de délégué

PARIS
Denis Féau
7 rue du Dessous des berges 75013 Paris
01 43 20 24 25 *Denis_feau@yahoo.fr*

POITIERS
En recherche de délégué
REIMS
En recherche de délégué

RENNES
En recherche de délégué, s'adresser à **Michèle Latour**
9 rue de Neuvillette 76240 Le Mesnil-Esnard
michele.latour@laposte.net

ROUEN
Patrice Latour
9 rue de Neuvillette 76240 Le Mesni-Esnard
02 35 79 83 40 *pmlatour@hotmail.com*

TOULOUSE
Marie-Stéphane Punsola
11 ch Gaylar 31270 Cugnaux
05 67 74 29 72 / 06 81 90 34 10
punsolamarie@aliceadsl.fr

VERSAILLES
Christophe Gasselin
Les Roches 5 chemin du puits 91890 VIDELLES
06 70 06 71 62 *christophe.gasselin@ac-versailles.fr*

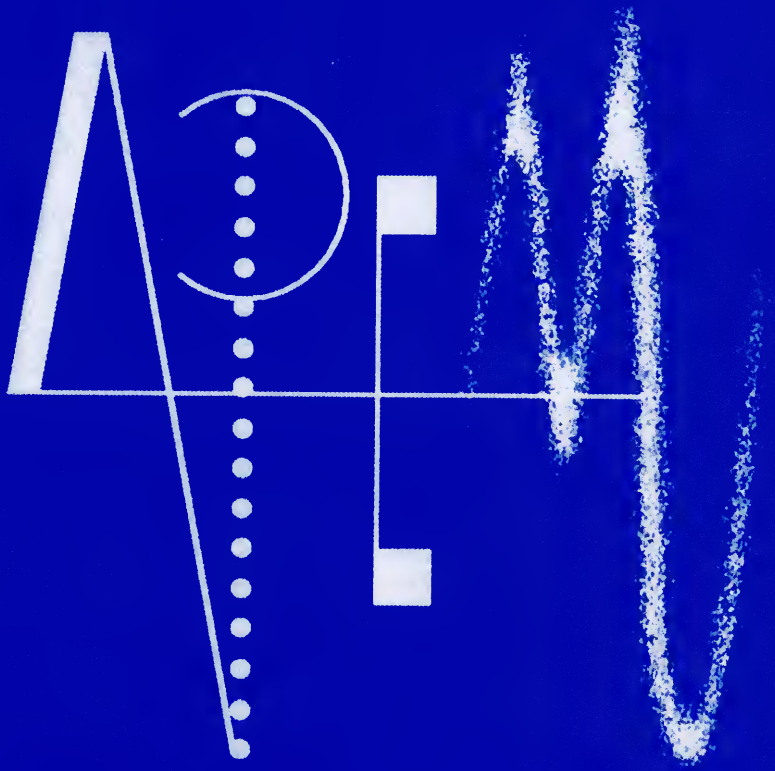

Imprimerie LM Print - Saint Symphorien d'Ozon (69)
Mise en page: Anne-Claire SCEBALT/Imprimerie LM PRINT
Dépôt légal : 4e trimestre 2012 - 220 - ISSN : 1265 - 3462
Abonnement : 38 € - Prix de vente au numéro : 9,50 €